

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2010**

Membres présents : M Marc **TOURNABIEN**, maire. M Marc **RAVIER**, M Marcel **BOCHET**, M Jean-François **THIAFFEY**, Mme Josiane **CHOMAZ**, adjoints. M Yves **BOIS**, Mme Bernadette **BUFFAZ**, M Denis **CHARVIN**, Mme Corinne **COLLOMBET**, M Didier **DABURON**, M René **DALLA COSTA**, Mme Martine **DELANGRE**, Mme Danielle **GROS**, M Franck **LEFEVRE**, Mme Martine **VALENZANO**, M José **VARESANO**, M Marcel **VIARD**.

Membre absent excusé : Mme Evelyne **LESIEUR** (procuration à M Marc **TOURNABIEN**)

Membre absent : Mme Marie-Josée **TRIBAL**

Secrétaire de séance : Mme Josiane **CHOMAZ**

1-Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 juin 2010

Aucune remarque n'étant faite le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2-Autorisation du maire à ester en justice

M. le maire rappelle les faits: après instructions des services de l'état et sur leur proposition la commune a donné un avis favorable au permis déposé par M. Mairesse par arrêté du 27 novembre 2009. Celui-ci est contesté par son voisin M. Bernard Mille qui a porté plainte auprès du tribunal administratif. La commune ayant un contrat «assurance responsabilité» auprès de la SMACL, elle sera représentée par le maire mais défendue par un avocat désigné par celle-ci lors du passage de l'affaire devant le tribunal administratif.

Le conseil autorise à l'unanimité monsieur le maire à ester en justice.

3- Acquisition maison LAURENT

Reporté pour manque d'éléments nécessaires à une délibération, ce point est remis à l'ordre du jour.

La commune se propose d'acquérir les parcelles H910 (260m²) et H1230 (23m²) à Mme LAURENT Uguette et à M. LAURENT Hervé pour un prix de 112 668€ qui se décompose ainsi: maison + garage 75 768€ déduction faite du droit d'usage et d'habitation évalué à 10 332€, la grange+ le jardin: 36 900€ soit 112 668€, plus 3700 € de frais d'acte.

Le conseil autorise à l'unanimité monsieur le maire à acquérir ces 2 parcelles.

4-Convention d'objectifs et de moyens école de musique

Rappel du contexte: depuis 3 ou 4 ans un débat s'est engagé sur le département de la Savoie pour essayer d'harmoniser les conditions de travail et de salaire des professeurs de musique des écoles associatives avec ceux de la fonction publique. Ainsi est né le schéma départemental de développement des enseignements de l'éducation des pratiques artistiques et de l'action culturelle.

Sur 4 ans le conseil général s'est engagé à payer 50% de l'augmentation de la masse salariale des écoles de musique à condition qu'une convention école de musique/commune/conseil général soit signée. La subvention est adaptée au projet d'école.

Pour l'école de musique de Saint-Julien-Montdenis, cette harmonisation engendre une augmentation de 8 332,72€ de la masse salariale dans 4 ans soit en moyenne 2 083,18€ d'augmentation par an. Il faudra demander une participation à ce surcoût pour les élèves de Montricher.

Le conseil à la majorité (une abstention) autorise monsieur le maire à signer cette convention avec l'école de musique et le conseil général pour une durée de 5 ans.

5- Subvention voyage scolaire

Une subvention de 45€ sera versée à deux jeunes de Saint-Julien-Montdenis (VANDERHAEGHE Tristan et CHARVIN Titouan) pour un voyage scolaire à Venise.

Le conseil accepte à l'unanimité (M. Charvin ne participe pas au vote).

6-Réalisation emprunts budget 2010

Cette année nous sommes dans une situation un peu particulière: tous les travaux que nous avons commandé sont déjà réalisés: il faut les payer en juillet d'où la nécessité de recourir aux deux emprunts prévus: un de 100 000€ pour le budget de l'eau et un de 130 000€ pour le budget général.

Après analyse des tableaux récapitulant les propositions des différentes banques, le conseil décide de faire les deux emprunts à la Caisse d'Epargne qui propose les meilleures conditions soit:

- un taux de 3,44% pour l'emprunt de 100 000€ sur 20 ans (échéance trimestrielle à 1 734,08€)
- un taux de 3,19% pour l'emprunt de 130 000€ sur 15 ans (échéance trimestrielle à 2 734,69€)

7- Délibérations du CCAS

M. Marcel BOCHET nous fait le compte-rendu de la réunion du CCAS qui a eu lieu ce même jour à 18 heures.

Après lecture des membres présents et absents à cette réunion, M. BOCHET nous fait part des propositions de la commission:

- un bon de chauffage de 250€ est alloué à la SOREA pour une aide proposée par l'assistante sociale à une habitante de Saint-Julien-Montdenis en difficulté,
- une aide financière de 300€ est allouée à une personne de Saint-Julien-Montdenis pour rétablir son budget,
- un avis favorable est émis pour l'admission d'un adulte handicapé au foyer de Saint-Martin sur la Chambre,
- M. Pierre CARRAZ est retenu comme traiteur pour le repas des anciens qui aura lieu le dimanche 10 octobre 2010 .
- plan canicule: comme chaque année depuis 2003 il est activé. Les personnes fragiles, isolées peuvent se faire inscrire en mairie pour être prévenues des mesures à prendre en cas de forte chaleur pour ne pas se déshydrater: boire régulièrement sans avoir soif au cours de la journée, se tenir à l'ombre, ne pas faire d'efforts.

8-Questions diverses

- Mme Danielle GROS fait un rapide compte-rendu de la réunion du SPM qui a eu lieu le lundi 12 juillet 2010 à 19h: charte du Pays de Maurienne, programme transfrontalier ont été évoqués.

- M. José VARESANO nous fait part des problèmes de vandalisme au gymnase.

- M. Marcel VIARD évoque la sécurisation du chemin des Acacias car depuis que nous avons coupé les arbres les usagers ne se sentent plus en sécurité, le sujet va être étudié.

- Mme CHOMAZ rappelle le programme de la fête patronale et la nécessité de se faire inscrire pour le dimanche midi, le prix est fixé à 10 euros pour les habitants de Saint-Julien-Montdenis et à 15 euros pour les extérieurs.

- Le journal municipal a été distribué en ce début de semaine: une omission a été faite dans l'article pour Jules Gros: son fils Joël a été oublié dans la liste des enfants, nous le prions de bien vouloir nous en excuser ainsi que sa famille.

Après épuisement des questions la séance est levée à 21h45.